

Association Canadienne pour le Droit et la Vérité

Rapport annuel d'activités
2013-2014



Version française

Association Canadienne pour le Droit et la Vérité

Rapport moral et d'activités de l'Association

Mot du Président



Pour sa première année d'activité, l'*Association Canadienne pour le Droit et la Vérité* (*Canadian Association for Rights and Truth, Asociación Canadiense por el Derecho y la Verdad*) a connu ce que l'on pourrait qualifier comme étant un démarrage plus que prometteur : tant au niveau du bilan des actions accomplies en faveur du droit des victimes, de la reconnaissance acquise par l'Association à l'internationale, que des partenaires associatifs ou dans le milieu journalistique avec lesquels nous travaillons désormais main dans la main, nous sommes particulièrement fiers des réalisations en cours. Certains aspects demeurent, bien entendu, moins développés et devront faire l'objet d'efforts accrus pour la prochaine année : le point de la recherche de subventions et de locaux, de l'acquisition de nouveaux membres, la reconnaissance de notre organisme au niveau des politiques canadiens et québécois sont quelques-uns des défis que le Conseil d'Administration de l'Association et les membres auront à relever.

Conformément aux objectifs généraux de l'Association, lesquels figurent dans la Charte de l'organisme qui est disponible sur le site web, nous avons concentré nos actions selon trois (3) directions principales pour cette année 2014 :

1. La défense des victimes sur les dossiers desquels nous travaillions avant la constitution officielle de l'entreprise le 2 décembre 2013 ; cette défense incluant deux étapes principales : l'analyse minutieuse du dossier juridique en vue de rédiger un rapport lequel sera envoyé au juge en charge du dossier pour chaque cas que nous défendons (objectif 1.); diffusion d'information objective afin de conscientiser l'opinion publique (objectif 6.)
2. L'enquête sur les mécanismes de fabrication de coupables (objectif 2.), sur le modus operandi et le profil général de ceux qui s'adonnent à l'activité illicite et immorale de manipuler le système de justice d'un pays dans le but de faire incarcérer des innocents. La connaissance de ces mécanismes nous permet de détecter plus rapidement pour les cas futurs si la personne qui allègue être victime peut être incluse dans la catégorie des « coupables inventés », et éventuellement de prévenir que de fausses accusations soient portées contre une nouvelle personne, par l'établissement d'une sorte de protocole de sécurité.
3. Le soutien moral et psychologique aux familles de victimes et aux victimes elles-mêmes (objectif 3.)

Ces nobles lignes directrices ont été scrupuleusement suivies, requérant que nous concentrions nos efforts sur la réalisation de certaines actions, tandis que d'autres, telles que la recherche de subvention, ou la demande d'obtention d'un numéro de charité, ont été reportées à l'année suivante, soit 2015.

Conscients des défis qui nous attendent pour la prochaine année, nous sommes néanmoins très fiers du chemin parcouru lors des premiers douze mois d'activité et de la reconnaissance acquise pour le travail accompli.

Pour terminer, nous tenons à remercier chaleureusement chacune et chacun des bénévoles, des membres adhérents et actifs, ainsi que les membres associés et partenaires, pour leur excellent travail durant cette année. S'il est vrai que, d'une part, nous avons accru notre bassin de bénévoles recrutés en fonction de leurs compétences spécifiques et de leur adhésion à la philosophie et au mandat de l'Association, nous pouvons également compter sur un groupe solide de personnes qui, bien avant que l'Association ne prenne forme en décembre 2013, travaillaient déjà efficacement et avec courage sur les cas de coupables inventés, tels que celui de Florence Cassez au Mexique. Notre œuvre en est avant tout une de collaboration et de mise en partage des talents, expériences et énergies de chacun, dédiées à la défense des droits humains des individus victimes de la mécanique d'« invention » ou « fabrication » de coupables, elle-même liée à d'autres travers socio-politiques comme la corruption des institutions, l'infiltration du crime organisé dans les structures de l'État et l'impunité, mécaniques dont nous cherchons à comprendre les rouages, à situer les responsables, à réparer et prévenir le fonctionnement pour ceux qui en sont, en ont été ou pourraient en être victimes.



David Bertet

Président

@ : president@ac-dv.org

À Montréal, le 19 décembre 2014

SECTION I - Administration et vie associative

durant la période du 2 décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014

1- Membres du CA et du Bureau

Le conseil d'administration de l'Association comporte un nombre d'administrateurs restreint (3) permettant de concentrer les énergies des bénévoles sur les projets et tâches relevant du Comité exécutif.

Les trois administrateurs ont été :

- David Bertet (membre fondateur) : Président
- Dominique Théberge (membre actif) : Trésorier
- H***** G***** (membre fondateur) : Secrétaire jusqu'au 13 août 2014, remplacé par...
- Melle Laurence Bertet (membre fondatrice) : Secrétaire à partir du 13 août 2014



Dominique Théberge, Trésorier



David Bertet, Président



Laurence Bertet, Secrétaire

2- Clause de confidentialité

Une demande a été adressée en juin 2014 au Registraire des Entreprises du Québec afin que les données de l'Association ne soient plus publiques, cela afin de garantir la sécurité des membres du Conseil d'administration en lien avec le travail de l'Association dans l'affaire Wallace. Les données resteront confidentielles durant une période de 2 ans reconductible.

3- Trésorerie

Il a été décidé par le Bureau (Président et Trésorier) de ne pas entreprendre durant la première année d'activités de financement (soupers bénéfiques, ...), lesquelles demandent beaucoup d'organisation. L'information principale concernant l'état des finances de l'Association durant cette année concerne l'acquisition d'un compte en banque à la banque Scotia, ainsi qu'un compte paypal pour que des dons ou des adhésions puissent être faites en ligne à partir du site web de l'Association. Ainsi qu'il est visible dans le rapport financier de l'Association (voir annexe), nous n'avons pas effectué de dépense majeure durant cette première année d'activité. Les transactions les plus importantes concernent le paiement des frais de graphologie pour la défense de Jacobo Tagle Dobin, et la réception d'un don privé de près de 1400 \$ à la même période.

4- Membres

Les données concernant les membres (adhérents, actifs ou partenaires) de l'Association ne sont pas publiques, que ce soit en ce qui concerne leur identité, leur nombre ou leur date d'adhésion.

5- Bénévoles et salariés

b) Recrutement

Le recrutement de nouveaux bénévoles s'est effectué essentiellement à partir du mois d'août 2014 par l'entremise du Comité Action Bénévole Montréal, sur le site duquel nous avons publié des annonces de recrutement pour les postes suivants : traducteur, responsable d'étude de dossier juridique, assistant à l'étude de dossier juridique, soutien psychologique, aide à l'édition, contributeur à la rédaction. La réponse a été tout à fait convaincante ; un grand nombre d'entrevues ont été effectuées, à la suite desquelles les candidatures les plus fiables ont été retenues.

c) Départs, Arrivées, Transfuges

Les transfuges :

- M. Jorge Bravo (Canada), traducteur et affecté au dossier de Héctor Jesús Faudoa Villegas (Mexique)
- Mme Rosie Zolla (Canada), traductrice
- M. Moises Castello (Canada), affecté au dossier de la défense de Cinthya Cantú Muñoz (Mexique)
- Mme Beatriz Mendoza (Mexique), psychologue, affectée au suivi psychologique de Guadalupe Vallarta, sœur d'Israel Vallarta (Mexique)
- M. Ivan Montiel (Mexique), représentant de l'Association au Mexique

Les arrivées :

- Melle Giuliana Rojas Cazco (Canada), affectée au dossier de la défense de Yarold Christian Quintanar Leyte (Mexique)
- Melle Carolina Arevalo (Canada), affectée au dossier de la défense de Judith Brassard (Colombie)
- Melle Kyleigh Lapierre (Canada), affectée au poste d'assistante juridique dans le dossier de Brenda Quevedo Cruz (Mexique – USA)
- Mme Ilse Luraschi (Canada), traductrice
- M. Nadir Khan (Canada), affecté aux contacts dans le réseau politique
- Melle Aldrick Adugarte (Canada), affectée au soutien psychologique à la famille Quintanar (Mexique)
- Melle Michèle Mouafo (Canada), collaboratrice à la rédaction
- M. Maximilien Tanga (Canada), assistant à l'édition (site web)
- Melle Seonghee Cho (Canada), affectée au projet de documentaire en partenariat avec l'organisme MSCM
- Melle Shirley Cao (Canada), affectée au projet de documentaire en partenariat avec l'organisme MSCM

Les départs :

- M. Simon-Pierre Daoust, assistant au secrétariat : départ en mars 2014 ;
- Melle Sara Pilote, assistante à la traduction Espagnol – Français : départ en mai 2014 ;
- M. Marc-Kevin Daoust, webmaster et concepteur du site web depuis janvier 2014 : départ en mai 2014 ;
- Melle Marion Laurençon, responsable du dossier de Judith Brassard depuis août 2014 : départ en décembre 2014 pour cause de retour en France.

d) Salariés

L'Association ne compte pas présentement de salarié. Une rémunération de 350 pesos est néanmoins prévue pour Mme Beatriz Mendoza, psychologue, à chacune des visites à domicile effectuées dans le cadre de ses activités professionnelles en lien avec l'Association.

6- Site web et réseaux sociaux

Nous sommes présents sur le web par le biais de notre site web www.ac-dv.org et de notre compte twitter [@ACDVcanada](https://twitter.com/ACDVcanada). Le site web a été créé par M. Marc-Kevin Daoust en février 2014 et est désormais pleinement opérationnel. Bien que la section d'information en Français soit pour l'instant moins complète que celles en Anglais et en Espagnol, nous nous visons la diffusion d'un contenu similaire dans les trois langues officielles de l'Association (Français, Anglais et Espagnol).

7- Partenariats

a) Partenaires réguliers et de longue date

- Groupe d'activistes en charge du site www.mexicoporflorencecassez.wordpress.com ou **MXporFC** sur twitter (Mexique)
- En tant que membre partenaire, l'organisation à but non-lucratif basée au Mexique *Gente de México por la Democracia* (Mexique)
- M. Alan Aguilera et son entreprise Monkey Business (Mexique) pour la création du logo de l'Association.
- En qualité de membre partenaire, M. V***** D***** (France)
- En qualité de consultante externe, Me. Ambar Treviño (avocate, Mexique)
- Association contre la Fabrication de Coupables et pour la Défense des Droits Humains et son président Luis Rogelio Vargas (Montréal, Canada)
- En qualité de consultante externe pour les dossiers relevant de l'administration de l'Association, Mme Joelle Roig (France)



b) Collaborations informelles

- Revues *Proceso* et *Contralinea*
- Anabel Hernandez (journaliste)
- Cristina Juarez Zepeda (documentaliste sur l'affaire Martin del Campo)
- D'autres collaborations avec des journalistes et activistes dont les noms ne peuvent être rendus publics pour raison de sécurité.

c) Nouveaux partenaires significatifs

L'Association s'est liée à trois « groupes » majeurs au cours de cette année :

- Los Angeles Press et sa directrice / fondatrice, la journaliste et activiste Guadalupe Lizarraga (<http://www.losangelespress.org/>)
- Le FEMCAI (Front des média de communication alternatifs et indépendants) dont l'Association est désormais membre (www.femcai.org)
- Le portail espagnol Ajintem (<http://www.portal.ajintem.com/>) nous aidant dans la diffusion des dossiers synthèses et autres informations pertinentes sur les dossiers que nous traitons.

Ajintem.com



Frente de Medios de Comunicación
Alternativos Independientes

d) Perspectives de partenariat

Deux demandes d'adhésion à des regroupements internationaux ont été faites en mai 2014 : Association Québécoise des Organismes de Coopération Internationale et Coopération Internationale. Nous réalisons que le suivi de ce dossier ne s'est pas fait et devra être effectué dans les prochaines semaines suivant la publication du rapport.

En vue de deux nouveaux cas à l'étape d'évaluation préliminaire, incluant celui de la Québécoise Judith Brassard, et qui se situent en Colombie, nous sommes présentement en recherche d'organismes ou fondations partenaires dans ce pays (*Fundación Inocente Colombia* et *Proyecto Inocencia*). Nous envisageons également de tisser des liens avec l'association américaine *Innocence Matters*.

Au niveau du Mexique, une collaboration officielle sera envisagée avec le groupe dirigé par l'avocat Oscar Sanchez (Affaire Cinthya Cantú Muñoz), une fois que son organisme aura été constitué légalement

Finalement, une perspective de partenariat avec l'organisme canadien MSCM pour l'aide à la réinsertion sociale des prisonniers est en voie de se concrétiser pour un nouveau projet spécial (voir section : « nouveaux projets »).

SECTION II - Bilan des réalisations

durant la période du 2 décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014

1. Dossiers majeurs

a. Actions entreprises dans le cadre de l’Affaire Wallace (incluant la défense de Brenda Quevedo Cruz, Jacobo Tagle Dobin, Cesar Freyre Morales, Juana Hilda Lomeli, Tony et Alberto Castillo Cruz)

- Création du blog <http://brendalibre.blogspot.ca/> en partenariat avec l’équipe de MXporFC ;
- Élaboration en collaboration avec *Gente de México por la Democracia* d’une demande d’attraction du dossier de Brenda Quevedo Cruz par la Cour Suprême du Mexique en février 2014 ;
- Acquiescement des frais de graphologie pour la défense de Jacobo Tagle Dobin ;
- Investigation, découverte de nouvelles preuves permettant d’innocenter les accusés dans l’affaire Wallace, analyse de déclarations (Edith Nava Sanchez, ...), d’images vidéos... ;
- Diffusion des preuves ci-dessus mentionnées dans les médias mexicains et internationaux (Proceso, Los Angeles Press, Terra.mx, ...), sur le site www.mexicoporflorencecassez.wordpress.com, par les réseaux sociaux, et sur notre site web ;
- Entrevues radiophoniques (Sarmiento, FEMCAI, Impacto Juridico, ...) pour parler du cas Wallace et des nouvelles preuves ;
- Rédaction de 2 lettres adressées au Procureur Général de Justice Jésus Murillo Karam ;
- En collaboration avec *Los Angeles Press*, initiation d’une campagne médiatique en vue de la révocation du Prix des droits humains 2010 attribué à Isabel Miranda de Wallace ;
- Couverture médiatique de la protestation des familles des victimes devant les bureaux de la PGR ;
- Élaboration en collaboration avec AFCDDH d’une plainte officielle contre Isabel Miranda de Wallace et fonctionnaires de l’État mexicain, déposée à la PGR (Ministère Public) au nom des familles des victimes ;
- Élaboration en collaboration avec AFCDDH d’une plainte officielle contre Isabel Miranda de Wallace et fonctionnaires de l’État mexicain, déposée à la PGJDF (Ministère Public de la ville de Mexico) au nom des familles des victimes ;
- Élaboration en juin 2014 d’une plainte adressée au juge 16 des Procédures Pénales Fédérales, à la CNDH, au Ministère de l’Intérieur (Secretario de Gobernación), Haut-commissariat de l’Organe de prévention et

réhabilitation sociale pour protester contre le transfèrement illégal et injustifié de Jacobo Tagle dans un centre pénitencier ;

- Élaboration en collaboration avec AFCDDH d'une plainte contre l'État mexicain au nom de Jacobo Tagle Dobin auprès de la Cour Interaméricaine des Droits Humains en décembre 2014 ;
- Soutien psychologique auprès des familles des victimes par conversations téléphoniques, skype ou échanges courriels : famille Tagle, famille Cruz, famille Castillo, famille Lomeli, famille Malagon Uscanga, famille Freyre. Avancées significatives dans l'attitude de la famille Tagle et Lomeli.
- Soutien psychologique à Jacobo Tagle Dobin par l'établissement d'une communication indirecte ;
- Soutien à Giel Meza, président de *Gente de México por la Democracia* et protestation contre sa détention illégale par le personnel de la PGR en juin 2014 ;
- Actions en urgence : prévention d'une détention de longue durée et fabrication de délits pour Enriqueta Quevedo Cruz, mère de Brenda Quevedo Cruz, en août 2014, en représailles à la publication de documents incriminant Isabel Miranda de Wallace ;
- En partenariat avec les journalistes Anabel Hernandez et Guadalupe Lizarraga, mise à jour d'un réseau de complicité à l'intérieur de la PGR et dénonciation des menaces à l'encontre des journalistes et activités travaillant pour la défense des victimes.

b. Actions entreprises dans le cadre de l'Affaire Pablo Solorzano Castro :

- Soutien psychologique à la famille par conversations téléphoniques, Facebook ou échanges courriel.
- Le dossier synthèse sur Pablo Solorzano Castro (et Noé Robles Hernandez), élaboré par David Bertet, est prêt à être envoyé aux autorités compétentes une fois que la victime nous en fera la demande.

c. Actions entreprises dans le cadre de l'Affaire Cinthya Cantú Muñoz ;



- Le dossier synthèse, élaboré par David Bertet et Moises Castillo, révisé par Jorge Bravo et Oscar Sanchez (avocat et collaborateur externe), vient d'être terminé. Il sera envoyé dans les prochains jours ;
- Entrevue de Moises Castillo, Oscar Sanchez et Dulce Cantú Muñoz (sœur de la victime) par Patricia Barba (FEMCAI) le 1^{er} décembre 2014. Annonce de l'envoi du dossier synthèse au juge de la cause et aux autorités compétentes.

d. Actions entreprises dans le cadre de l'Affaire Martin del Campo Dodd

- Aide à la diffusion du documentaire de Cristina Juarez Zepeda, *Bajo Tortura* et autres articles ;

- Organisation d'une entrevue radiophonique en décembre 2014 avec Alejandro Juarez Zepeda, en charge du comité de soutien à Martin del Campo (FEMCAI) ;
- Rédaction d'un article d'opinion par Michèle Mouafo, version originale en Français, traduit en Anglais et en Espagnol.



e. Actions entreprises dans le cadre de l'Affaire Vallarta

- Rétablissement des relations entre Florence Cassez et Guadalupe Vallarta, sœur de l'accusé ;
- Aide à la diffusion des articles de José Reveles, d'Emmanuelle Steels et de Delphine Rigaud concernant l'affaire Vallarta ;
- Envoi d'information au directeur de la revue *Nexos*, Hector de Mauleon ;
- Soutien psychologique à Guadalupe Vallarta par le biais de visite d'une professionnelle (Beatriz Mendoza) et communications diverses.

2. Dossiers en stagnation / peu d'avancement

- Affaire Margarita Gamboa (Mexique) : un nouveau recours pour remise de peine et libération anticipée est en préparation ;
- Affaire Arturo Bargeño Prieto (Mexique) : la plainte a été déposée devant la Cour Interaméricaine et est présentement en cours d'étude ;
- Affaire Noé Robles Hernandez (Affaire Marti, Mexique) en raison de l'absence de communication avec la sœur de l'accusé ;
- Affaire Maria Elena Ontiveros (Affaire Marti, Mexique) en raison de l'isolement de l'accusée et de l'absence de représentant ;
- Affaire **Edgar Ulises Carrillo Tenorio** (Affaire Marti, Mexique) en raison du manque de communication avec la sœur de la victime ;



Nous espérons néanmoins que la publication du dossier-synthèse attaché à la défense de Pablo Solorzano Castro aura des répercussions positives pour ces trois coaccusés.

- Affaire Jael Malagon Uscanga (dérivé de l'affaire Wallace, Mexique), en raison de la priorité du traitement de l'affaire Wallace ; une appelation de la sentence en première instance a été déposée par la défense de l'accusé.
- Affaire Margarita Gamboa (Mexique) : un nouveau recours pour remise de peine et libération anticipée est en préparation ;
- Affaire Arturo Bargeño Prieto (Mexique) : la plainte a été déposée devant la Cour Interaméricaine et est présentement en cours d'étude ;
- Affaire Noé Robles Hernandez (Affaire Marti, Mexique) en raison de l'absence de communication avec la sœur de l'accusé ;
- Affaire Omar Quevedo Cruz (Affaire Wallace, Mexique) : suite à son extradition du Canada et à son retour forcé au Mexique, et en raison des risques sérieux pour sa sécurité, nous avons organisé le départ d'Omar vers un autre pays (non-mentionné ici) où il est présentement en attente d'obtention du statut de réfugié.

3. Nouveaux cas en étape d'évaluation préliminaire

- Cas Yarold Christian Leyte Quintanar (Mexique), cas d'accusation de meurtre.
- Cas Héctor Jesús Faudoa Villegas (Mexique) cas d'accusation de meurtre.
- Cas Ruben Ruben Bolaños Saldaña (Mexique), cas d'accusation d'enlèvement.
- Cas Judith Brassard (Colombie), cas d'accusation de meurtre.

4. Aide à la diffusion dans des cas non-traités par l'Association

- a. Affaire Comandante Mendoza (Mexique), cas d'accusation de meurtre et de justice militaire : Diffusion et traduction à l'Anglais d'un article de Proceso
- b. Affaire Nestora Salgado (Mexique), cas de prisonnière politique : diffusion d'articles

SECTION III : Perspectives et besoins pour 2015

Poursuite des projets en cours et évocation des nouveaux projets

À l'évidence, nous continuerons nos efforts sur les dossiers sur lesquels nous travaillons déjà : affaires Wallace (Quevedo Cruz, Tagle Dobin, Malagon Uscanga, Lomeli, Freyre Morales, Castillo Cruz), Marti (Solorzano Castro, Carrillo Tenorio, Ontiveros), Cantú Muñoz ; tout en intégrant les dossiers présentement en évaluation à notre charge de travail.

Une étape significative de la croissance de l'Association sera l'enregistrement au Mexique, ce à quoi travaillera Ivan Montiel depuis le Mexique.

La recherche de subventions et de donateurs privés fera également l'objet d'une attention particulière, afin que notre budget de fonctionnement puisse couvrir les besoins réels en matériel et en personnel. Le secteur dans lequel le manque de subventions s'est le plus fait sentir pour cette année est celui des déplacements à l'étranger : qu'il s'agisse de la visite sur le terrain des victimes, de la rencontre d'acteurs et de soutiens potentiels, ou la récupération de dossiers juridiques envoyés par courrier postal, un budget conséquent et à la hauteur de nos besoins est plus que jamais essentiel.

Dans la triple optique de (1) diversifier nos champs d'expertise, de (2) poursuivre plus avant dans l'objectif de soutenir moralement les prisonniers et leurs familles en comprenant leur vécu, et finalement d'(3) accroître notre présence au Canada en proposant un projet qui aura un impact positif dans la communauté, nous travaillerons en partenariat avec l'organisme *MSCM Montreal Southwest Community Ministries* (<http://mscm-qc.org>) sur un projet de documentaire – entrevues de prisonniers ou ex-détenus. Deux nouvelles bénévoles, Seonghee Cho et Shirley Cao, sont déjà affectées à la réalisation du projet.

David Bertet

Président

Association Canadienne pour le Droit et la Vérité

Canadian Association for Rights and Truth

Asociación Canadiense por el Derecho y la Verdad

Dominique Théberge

Trésorier

Laurence Bertet

Secrétaire



Association Canadienne pour le Droit et la Vérité

☎ : (514) 582 – 1568

@ : contact@ac-dv.org

💻 : www.ac-dv.org